

le Grenelle Environnement



Convention d'engagement volontaire des entreprises du commerce organisé

entre le Ministère de l'Écologie,
Du Développement durable, des Transports
et du Logement, d'une part,

et

Le Club Génération Responsable,
La Fédération Française de la Franchise,
La Fédération du Commerce Associé,
La Fédération pour l'Urbanisme et le développement
du Commerce Spécialisé
Le Conseil National des Centres Commerciaux, d'autre part,



Présent
pour
l'avenir

CONVENTION D'ENGAGEMENT VOLONTAIRE DES ENTREPRISES DU COMMERCE ORGANISE

PREAMBULE

Le Club Génération Responsable, la Fédération Française de la Franchise, la Fédération du Commerce Associé, la Fédération pour l'Urbanisme et le Développement du Commerce Spécialisé et le Conseil National des Centres Commerciaux s'engagent à promouvoir ensemble, dans une perspective de développement durable, l'amélioration de la qualité environnementale et sociale des enseignes du commerce organisé qui les composent, notamment par l'amélioration de leur management opérationnel. Volontaires pour une intégration responsable du développement durable, les enseignes du commerce organisé souhaitent réaffirmer leurs objectifs en matière environnementale. Elles se sont réunies pour :

- Démontrer leur volonté à prendre en compte le développement durable dans toutes ses composantes : économique, sociale, sociétale et environnementale.
- Intégrer le développement durable dans leur stratégie commerciale.
- Mettre en œuvre le développement durable au sein de leurs enseignes et le promouvoir auprès de leurs clients et fournisseurs.

Les réseaux ainsi que les fédérations signataires de cette charte représentent plus de 273 200 millions de chiffre d'affaire (la franchise représente 47,89 milliards d'euros de CA en mars 2011), environ 460 000 emplois (concernant la franchise, elles représentent 335 572 emplois en mars 2011), 120 000 points de vente (la franchise représente 58.351 points de vente en mars 2011), soit 84% du commerce de détail . (Si l'on définit les grandes catégories de commerce : commerce indépendant isolé, commerce indépendant en réseaux et grande distribution, il faudrait mettre en évidence le poids économique du commerce organisé qui fait l'objet de cette convention.)

Cette charte d'engagement veut mettre en exergue les enjeux communs d'enseignes issues de secteurs très variés mais qui sont représentatifs d'un modèle économique en succursales ou en commerce indépendant en réseaux (franchisé, affilié, coopérative ...). C'est pourquoi elle constitue la base commune d'une démarche volontaire, officialisée par la signature des enseignes avec la Ministre de l'écologie, Nathalie Kosciusko Morizet. Elle a vocation à se décliner au travers d'engagements sectoriels qui seront définis avec les enseignes signataires et suivis par le Commissariat Général pour le Développement Durable, rattaché au Ministère de l'Ecologie.

Les signataires de la présente convention ont pris des engagements concernant :

- 1. La responsabilité environnementale**
- 2. L'eau et Biodiversité**
- 3. La responsabilité sociale et Gestion des Ressources Humaines**
- 4. L'information des consommateurs et orientation des choix des consommateurs vers des produits et services plus responsables**
- 5. L'intégration locale et territoriale**
- 6. La Gouvernance**
- 7. L'évaluation et reporting**

Ces engagements sont encadrés par 4 principes généraux :

- Une démarche de progrès continu qui doit servir de base à l'élaboration d'engagements opérationnels par métier et par secteur
- Un engagement moral de mise en œuvre de la démarche au travers d'actions des enseignes et des points de vente et de promotion de cette démarche auprès des managers des réseaux intégrés, et auprès des franchisés, affiliés ou adhérents du réseau de l'entreprise
- Une volonté de rendre compte annuellement des actions engagées, des progrès réalisés et des difficultés rencontrées, notamment par la mise en place de reporting et d'indicateurs dédiés
- Un état d'esprit d'ouverture et de partage des bonnes pratiques inter métiers et inter secteurs

MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Les organisations signataires s'engagent à promouvoir les actions de cette convention au sein de leurs fédérations ou institutions. Elles inciteront leurs adhérents à assurer un suivi des indicateurs et à publier chaque année un bilan de leur engagement. Ces publications pourront faire l'objet d'une communication conjointe entre le Ministère de l'écologie et les organisations signataires.

Les organisations du commerce organisé signataires représentent des spécificités commerciales qui justifient une déclinaison de la présente convention. Des objectifs particuliers pourront donc être définis par grandes catégories de commerce, comme par exemple le commerce de restauration, alimentaire, cosmétique, etc. Ces engagements particuliers feront l'objet d'un accord mutuel entre la Commissaire Générale au Développement Durable et les enseignes concernées.

ENGAGEMENTS PAR ENJEUX, OBJECTIFS OPERATIONNELS ET INDICATEURS PAR ENJEUX

1 - Responsabilité environnementale

Développer l'éco conception des produits, des packagings et des services commercialisés et réduire les gaspillages

Objectifs :

- Mieux mesurer l'impact environnemental de certains produits grâce à un programme d'Analyse de Cycle de Vie commun pour en améliorer l'éco-conception.
- Construire une application informatique /programme d'ACV commune à différents produits
- Mettre en avant les éco recharges développées sur certains produits
- Promouvoir les recharges de cartouches d'imprimantes, fax et copieurs, la vente de ramettes de papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement et la vente de sacs réutilisables
- Pour le secteur de la restauration, Promouvoir les sets à plateau de table en papier recyclé : 90% de sets à plateau de table en papier recyclé au terme de la convention

Indicateurs :

- évolution de la part des écorecharges dans les ventes
- % annuel de sets en papier recyclé
- nombre de commerçants utilisant l'application informatique sur l'ACV

Développer des partenariats avec les prestataires industriels et commerciaux permettant d'améliorer ou de développer des produits et des services écologiquement responsables

Objectifs :

- Réaliser des projets avec des prestataires (fournisseurs, associations, ...) d'offres de produits et services innovants intégrant une logique écologique : ex. livraison à domicile en triporteur ou en véhicule électrique, reprise des emballages en magasin, ...

Indicateurs :

- Nombre de projets écologiquement responsables mis en œuvre dans l'année

Encourager toute initiative de réduction des emballages et des déchets des collaborateurs ou des partenaires industriels et commerciaux

Objectifs :

- Développer les éco-gestes « déchets et emballages » des collaborateurs (poubelles de tri, mutualisation des imprimantes programmées en recto verso, ...)
- Promouvoir des partenariats dédiés avec les prestataires (ex. palettes réutilisables, utilisation de couverture pour limiter les emballages, ...)

Indicateurs :

- Quantité annuelle moyenne de déchets produits par collaborateur et/ou par site
- Quantité annuelle moyenne de déchets recyclés par collaborateur et/ou par site

Améliorer la collecte, le traitement, le recyclage et l'élimination des déchets et des effluents liés à la production ou la distribution des biens et/ou des services

Objectifs :

- Mettre en place des dispositifs de collecte sélective, de récupération, de recyclage pour les emballages, piles et équipements électroniques /électriques
- Systématiser dans une réflexion amont la réduction à la source et la prise en compte de la fin de vie des produits lors de l'achat

Indicateurs :

- Taux de valorisation des déchets électriques et électroniques (D3E), des piles, ...

Encourager le compostage pour les restaurateurs et commerces alimentaires.

Objectifs :

- Mettre en place un système de collecte sélective des biodéchets, composteurs (déchets de la restauration collective), en vue d'une valorisation (compostage ou méthanisation)
- Favoriser cette pratique et accroître le nombre de restaurateurs et commerçants pouvant le pratiquer. Atteindre un objectif de 60% de pratiques au terme de la convention

Indicateurs :

- Quantité annuelle moyenne de biodéchets collectés
- Pourcentage annuel de restaurateurs et commerçants pratiquant le compostage

Intégrer des critères environnementaux (efficacité énergétique, écoconception, transport...) dans le choix des fournisseurs et dans les contrats de maintenance

Objectifs :

- Développer l'utilisation, par les acheteurs, des clauses environnementales
- Systématiser l'information auprès des acteurs des achats sur les clauses environnementales, leur intérêt et leur application la plus appropriée
- Développer l'usage de produits de nettoyage éco labellisés et/ou recourir à des prestations socio responsables afin de réduire les impacts du nettoyage des bureaux, notamment sur les milieux aquatiques et le volume des déchets d'emballage
- S'assurer de la formation/sensibilisation du personnel d'entretien au respect des consignes de tri et du caractère effectif de la valorisation des déchets, notamment au travers de clauses de suivi quantitatif : formation à l'utilisation des produits et méthodes respectueux de l'environnement (juste dosage des produits, limitation des consommations d'eau et d'énergie, origine et nuisances des poussières et salissures...)
- Développer le nombre de contrats de maintenance intégrant des critères environnementaux avec un objectif de 80% de contrats de ce type, au terme de la convention

Indicateurs :

- Nombre de contrats présentant une clause environnementale/ nombre total des contrats
- % de produits éco labellisés ou ayant des caractéristiques au moins équivalentes à celles de l'écolabel européen dans les catégories de produits couverts par cet écolabel

Diminuer l'impact environnemental lié à la conception, la rénovation et l'usage des infrastructures (bureaux, entrepôt, point de vente...) notamment par la généralisation de bilan carbone des points de distribution ou de vente.

Energie

Objectifs :

- Réaliser un état des lieux et un bilan des consommations d'énergie
- Améliorer l'efficacité énergétique : éclairage, système de réfrigération et de climatisation, chauffage, récupération d'énergie
- Prévoir des équipements électriques basse consommation
- Eteindre les enseignes lumineuses en dehors des horaires d'ouverture
- Développer l'utilisation des énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques)
- Améliorer l'isolation (toiture végétalisée sur une plate-forme logistique)
- Intégrer la norme RT 2012, promouvoir le label BBC et la certification de type HQE, BREEAM, LEED dans les projets de construction et d'exploitation des bâtiments (HQE exploitation, BREEAM in use,...)
- Développer les connaissances, le suivi et pilotage des consommations, des dépenses et des émissions de CO2 par point de vente
- Réaliser des diagnostics/bilans de consommations énergétiques et émissions de GES pour définir les préconisations en matière d'économies d'énergie et réduction des GES

Santé

Objectifs :

- Prendre en compte la qualité de l'air intérieur dans le choix des matériaux et la ventilation
- Développer des revêtements, des peintures et des vernis contenant peu ou pas de Composés Organiques Volatiles (COV)

Indicateurs :

- Consommation moyenne d'énergie (Kwh et tonnes de CO2) par collaborateur/par point de vente/m²
- % de points de distribution ou de vente ayant fait l'objet d'un bilan carbone
- % de points de vente ayant fait l'objet d'une rénovation intégrant des critères environnementaux

Favoriser les moyens de transport les moins polluants pour la livraison ou l'expédition des marchandises (train, bateau, etc.) et les déplacements des collaborateurs (covoiturage, transports en commun, vélos, véhicules électriques ou hybrides, etc.)

Objectifs :

En cohérence avec la charte d'engagement volontaire de réduction des émissions de CO2 par des transporteurs routiers de marchandises « CO2 les transporteurs s'engagent », l'accord de coopération entre le ministère du Développement durable et l'association des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) et les projets de charte portant sur les véhicules légers pour le transport de marchandises, les chargeurs ou « Logistique du dernier kilomètre, sobre en énergie » il s'agira de :

- Elaborer des plans de déplacement inter entreprise (PDIE) ou si ce n'est pas possible des plans de déplacement d'entreprise (PDE) afin de favoriser le covoiturage
- Développer la logistique inversée après réflexion amont sur l'ensemble des flux
- Former le personnel devant se déplacer souvent (commerciaux, livreurs, ...) à l'éco-conduite à l'instar des actions préconisées dans la charte « CO2 les transporteurs s'engagent »
- Favoriser l'achat de véhicules faiblement émetteurs de CO2

Indicateurs :

- Parc de véhicules neufs < 130 g CO2/km en 2013 pour les voyageurs (normes EURO 5 et 6 pour les marchandises)
- G de CO2 par tonne kilomètre, NOx, Sox et particules
- Pourcentage de personnel formé à l'éco conduite
- Nombre de prestataires ayant signé la charte Ademe « CO2 les transporteurs s'engagent »
- Nombre de PDIE adoptés annuellement
- Nombre de sites internet dédiés au covoiturage
- Nombre de collaborateurs utilisant le covoiturage

2 - Eau et biodiversité

Promouvoir la prise en compte de l'impact du projet sur la biodiversité locale, notamment par l'utilisation du logiciel EBEvie élaboré par le Ministère de l'Écologie

Cet outil simple et pédagogique est en ligne sur le site du ministère de l'Écologie. Il permet aux entreprises et sociétés de toutes tailles et de tous secteurs de s'auto évaluer dans leurs liens avec la biodiversité et de pouvoir agir.

Objectifs :

- Faire évoluer la stratégie d'entreprise pour prendre en compte cette thématique
- Intégrer les données et enjeux liés à la biodiversité dans les projets d'aménagement ou d'équipement
- Contribuer à améliorer la valorisation des services environnementaux rendus par les écosystèmes

Indicateurs :

- Nombre de connections et d'actions mise en œuvre
- Nombre de projets intégrant ces données et enjeux

S'engagent à adhérer à la Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020

Objectif :

- Prise en compte et préservation de la biodiversité dans l'activité commerciale

Indicateur :

- Signatures de l'acte d'adhésion à la Stratégie Nationale Biodiversité

Préserver les ressources en eau en développant des politiques spécifiques de réduction des consommations

Objectifs :

- Informer pour diminuer la consommation d'eau
- Recycler les eaux pluviales et usées après traitement comme la phyto-épuration
- Rechercher et traiter les fuites
- Connaître, suivre et piloter les consommations d'eau

Indicateur :

- Consommation annuelle moyenne d'eau par collaborateur/point de vente
- Nombre d'enseignes ayant mis en place une action de ce type et évaluation des résultats obtenus

3 - Responsabilité sociale et gestion des ressources humaines

3/1) volet social et dialogue avec les parties prenantes

Proposer une offre de produits et services adaptés aux différents handicaps et prendre en compte les différents types de handicap dans l'accessibilité des points de vente

Objectifs :

- Prévoir des aménagements raisonnables permettant l'accessibilité des points de ventes aux personnes en situation de handicap et également de travailler et progresser dans un emploi.
- Encourager des partenariats en amont de la conception, la prise en compte des besoins spécifiques aux différents handicaps pour développer et proposer des variantes de produits et services adaptés
- S'engager à ce que tous les points de vente répondent progressivement à ces engagements : Plus de 50% des points de vente doivent répondre à ces engagements au terme de la convention

Indicateur :

- Evolution du pourcentage des points de vente répondant à ces engagements

Développer des partenariats avec les prestataires industriels et commerciaux permettant d'améliorer ou de développer des produits et des services socialement responsables

Objectifs :

- Réaliser des projets avec des prestataires (fournisseurs, associations, ...) d'offres de produits et services innovants intégrant les dimensions sociales et sociétales : ex. collecte et recyclage utilisant des entreprises de réinsertion, élaboration et utilisation d'un logiciel pour l'analyse calorique et nutritionnelle des produits dans la restauration, ...

Indicateurs :

- Nombre de personnes en réinsertion employées directement ou indirectement dans l'année
- Suivi annuel du nombre des commerces alimentaires et points de vente et restaurants qui se sont équipés de ce logiciel, s'en servent et affichent, communiquent à ce sujet.

Veiller à un traitement équitable des collaborateurs des entreprises prestataires en matière de sécurité et de santé dans le cadre de leur activité au sein de l'entreprise

Objectifs :

- Promouvoir la formation des prestataires aux techniques de base et à la sécurité (livret d'accueil et de sécurité remis à chaque prestataire...)
- Encourager dans le suivi statistique et l'analyse des accidents du travail (gravité, nature...) les prestataires
- Encourager les partenariats avec les prestataires pour renforcer les sensibilisations sur la sécurité, la santé, les préventions sur la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme..
- Tendre vers l'absence de recours dans ce domaine

Indicateur :

- suivi annuel du nombre de recours

Développer une offre de produits et services équitables dans les secteurs concernés par le commerce équitable

Objectifs:

- Promouvoir les produits issus du commerce équitable
- Réduire les impacts environnementaux de la consommation des denrées et produits alimentaires en orientant la restauration vers des produits issus de modes de production respectueux de l'environnement, notamment en termes de préservation de la qualité des sols, de la biodiversité et des ressources en eau.

Indicateur :

- évolution annuelle de la part de produits issus du commerce équitable vendus par rapport au total des produits commercialisés par l'enseigne

Intégrer des critères sociaux (respect des droits de l'Homme, insertion, achats via le secteur adapté...) dans le choix des fournisseurs.

Objectifs :

- Développer l'utilisation, par les acheteurs, des clauses sociales
- Systématiser l'information auprès des acteurs des achats sur les clauses sociales, leur intérêt et leur application la plus appropriée
- Systématiser la consultation à des structures employant une majorité de personnes handicapées

Indicateurs :

- Nombre de contrats représenté par les contrats présentant une clause sociale/ nombre total des contrats
- Evolution du nombre de marchés de prestations (par exemple de prestation d'entretien) comprenant une clause d'insertion de personnes éloignées de l'emploi ou réalisés par des structures employant une majorité de personnes handicapées.

3/2) volet Ressources Humaines

Préserver la santé et la sécurité des collaborateurs

Objectifs :

- Diminuer le nombre d'accidents du travail, notamment par l'information et la formation des collaborateurs sur les risques au travail et les règles, consignes et procédures de sécurité
- Développer des programmes de prévention et d'ergonomie au travail
- Former des collaborateurs à l'utilisation des équipements de sécurité
- Étudier l'aménagement des horaires favorisant la vie familiale

Indicateurs :

- Evolution du Taux de fréquence et du taux de gravité des accidents du travail
- % collaborateurs formés sur la santé et la sécurité

Promouvoir la diversité et l'égalité des chances

Objectifs :

- Lutter contre les discriminations à l'embauche, en particulier celles liées au genre, à l'âge, au handicap et à l'origine ethnique
- Assurer un développement professionnel des collaborateurs avant tout fondé sur des critères de compétences et d'aptitudes
- Former les collaborateurs à l'intégration du handicap dans la vie professionnelle
- Sensibiliser à un autre regard sur le handicap dans le cadre du respect de l'obligation légale de solidarité nationale en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés

Indicateurs :

- Suivi du nombre de recours
- Nombre de collaborateurs formés dans ces domaines

Assurer le parcours et le développement professionnel des collaborateurs (trices)

Objectifs :

- Former régulièrement des collaborateurs pour maintenir et développer leurs compétences et leur employabilité
- Assurer une évaluation régulière de ces compétences et des évolutions possibles et souhaitées

Indicateurs :

- Nombre de collaborateurs formés
- Evolution du % du budget formation
- Nombre d'entretiens réalisés annuellement

Favoriser l'emploi de personnes en réinsertion ou en situation de handicap

Objectifs :

Elaborer et mettre en œuvre une politique dédiée pour ces personnes : formation des RH et des managers, entretien annuel d'évaluation et de partage de leurs évolutions possibles et souhaitées, ...

Indicateur :

- % de collaborateurs(trices) en situation de handicap réinsérés annuellement

Former les collaborateurs aux enjeux du développement durable notamment via la mise en place d'éco-gestes

Objectifs :

Intégrer les collaborateurs dans la dynamique de changement portée par les démarches de DD (programme de formation et communication interne dédiées sur ces thèmes)

Indicateurs :

- nombre de collaborateurs formés ou sensibilisés
- pourcentage de papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement annuellement

Mettre en place des actions citoyennes et encourager les collaborateurs à s'investir dans la société, notamment au travers du mécénat de compétence

Objectifs :

Favoriser les interactions entre l'entreprise et la société au travers de l'engagement des collaborateurs : création de fondation ou de fonds de dotation à vocation sociétal, développement de programme de parrainage et de tutorat portés par les collaborateurs, ...

Indicateur :

- nombre de collaborateurs impliqués dans des actions de mécénat
- Montant alloué au mécénat

4 - Information et orientation du choix des consommateurs avec pour objectif principal d'encourager une consommation responsable

Informers les consommateurs sur les principaux impacts environnementaux et sociaux des produits et services mis à la vente ainsi que leur traçabilité (origine des matières, conditions de fabrication) en coopération avec les fournisseurs stratégiques

Objectifs :

- Développer la prise de conscience de l'impact des produits sur l'environnement et la société et favoriser des choix de consommation moins impactant et socialement responsables : mise en œuvre progressive notamment de l'affichage environnementale, origine de production, matières naturelles, ...

Indicateurs :

- % de produits ou nombre de référence faisant l'objet d'une traçabilité environnementale et/ou sociale

Promouvoir et valoriser les produits et services responsables (produits éco-socio-conçus, services certifiés, ...) et favoriser l'achat des produits écologiques et socialement responsables.

Objectifs :

- Favoriser les alternatives écologiques pour les consommateurs
- Accroître le nombre de références et la visibilité des produits bénéficiant d'un écolabel

Indicateurs :

- % de produits ou de références écolabelisés / nbre total de produits ou de références
- pourcentage de produits mis en évidence
- pourcentage de produits éco-socio-conçus vendus ou consommés venant de producteurs bio de proximité

Sensibiliser les clients dans les points de vente en particulier sur l'usage responsable des produits et des services commercialisés

Objectifs :

- Participer au changement de comportement en lien avec l'évolution des achats responsables des consommateurs : communication catalogue et digitale, événement dédié sur le point de vente, ...

Indicateurs :

- Nombre d'opérations de promotion ou de communication spécifiques réalisées dans l'année

Communiquer de façon responsable.

Objectifs :

- Etre sincère et exhaustif dans toute communication intégrant des éléments de discours liés au Développement Durable (cf. green washing)
- Intégrer des critères environnementaux et sociaux pour la réalisation des supports de communication : PLV (publicité sur le lieu de vente), dématérialisation des actions et supports de communication, choix des imprimeurs sur la base de critères développement durable, ...

Indicateurs :

- part du papier dans les actions de communication
- % de supports papier et/ou de la PLV intégrant des critères développement durable

Augmenter la part de produits issus de l'agriculture biologique pour les secteurs concernés (commerce alimentaire, la restauration, les fleuristes, les cosmétiques...)

Objectif :

- Promouvoir les produits biologiques, tel que le pain bio ou les produits de soin bio

Indicateur :

- Evolution de la part de vente des produits biologiques/ventes totales

5 - Intégration locale

Respecter le cadre et la qualité de vie des riverains dans l'implantation ou l'exploitation des bâtiments et des points de vente

Objectifs :

- Veiller à l'information des riverains du projet d'implantation
- S'assurer de la maîtrise et la limitation des nuisances (bruits, odeurs, circulation...) lors de l'implantation ou l'exploitation

Indicateur :

- Nombre de réunion d'information ou d'opération de communication vers les riverains réalisés chaque année

Participer au développement socio-économique local, notamment en encourageant le recours aux ressources locales (recrutement, sous-traitance, fournitures et matériaux...)

Objectif :

- Systématiser la consultation à des structures et entreprises locales

Indicateur :

- % et/ou montant des contrats passés localement/régionalement

Favoriser les échanges avec les représentants des collectivités et des associations locales

Objectif :

- S'assurer des échanges avec les représentants des collectivités et associations (lettre, réunion d'information...)

Indicateur :

- Nombre d'actions dédiées réalisées avec ces publics

Encourager les initiatives des collaborateurs dans leurs actions de bénévolat et de solidarité au sein du tissu social local

Objectif :

Favoriser les interactions entre l'entreprise et le tissu social local au travers de l'engagement des collaborateurs : organisation des Dons du sang, participation à des collectes, ...

Indicateur :

- Nombre d'actions dédiées réalisées avec ces publics
- Nombre de collaborateurs engagés

Développer les partenariats avec les collectivités et les associations locales permettant de sensibiliser le public aux enjeux du développement durable

Objectif :

- Encourager les initiatives de partenariat avec les collectivités locales et les associations pour contribuer à la sensibilisation du public au développement durable tout en intégrant une dimension locale

Indicateur :

- Suivi des actions menées avec les partenaires locaux dans le cadre de l'intégration locale

6 – Gouvernance

Lutter contre le travail illégal et le non respect des réglementations sociales du ou des pays où l'entreprise exerce son activité

Objectif :

- Développer les exigences d'achats éthiques (respectueux du droit du travail et des conditions de travail pour faire progresser les droits sociaux fondamentaux)

Indicateur :

- Nombre de collaborateurs formés ou sensibilisés aux règles éthiques de l'entreprise

Accompagner les fournisseurs de rang 1 dans une démarche RSE et renforcer les compétences internes des équipes achat

Objectifs :

- Encourager et appuyer les initiatives RSE des fournisseurs
- Envoyer des questionnaires RSE aux fournisseurs et évaluer l'intégration de la RSE des principaux fournisseurs
- Systématiser l'information et la formation auprès des acteurs des achats sur les clauses RSE, leur intérêt et leur application

Indicateur:

- % des fournisseurs qui s'engagent dans une démarche RSE

Respecter les principes de loyauté et d'équité de traitement dans les relations avec les prestataires externes de l'entreprise, en particulier pour tout appel d'offre lancé par l'entreprise

Objectifs :

- Développer les compétences professionnelles des acheteurs pour une meilleure prise en compte de la responsabilité sociétale dans les achats
- Sensibiliser les acteurs des achats à l'éthique d'affaires et aux principes de comportements dans les relations acheteur-fournisseur

Indicateur:

- % des acheteurs formés ou sensibilisés à l'éthique des affaires

Lutter contre toute forme de corruption active ou passive de tiers en relation d'affaire avec les collaborateurs de l'entreprise

Objectifs :

- Développer les connaissances et la vigilance des collaborateurs pour une meilleure prise en compte de la responsabilité sociétale dans les achats

Indicateur:

- Nombre de collaborateur sensibilisés à l'éthique des affaires

Faire respecter les droits de propriété industrielle, intellectuelle ou artistique

Objectifs :

- Garantir la protection des fournisseurs et autres prestataires sur leurs droits de propriété : formation dédiée des acheteurs

Indicateur:

- Nombre d'acheteurs sensibilisés ou formés

Favoriser l'engagement des enseignes dans des actions de mécénat et de bénévolat en lien avec leurs activités

Objectifs :

- Inciter les enseignes à intégrer des logiques de solidarité et de partage au profit de l'intérêt général

Indicateur:

- Nombre d'actions réalisées dans l'année

7 - Evaluation et reporting

Initier une démarche d'évaluation et de reporting des actions engagées par la mise en place d'indicateurs dédiés et leur suivi

Objectif :

- Assurer un suivi de l'évolution de la démarche RSE : développement d'indicateurs et d'outils de reporting dédiés

Indicateur :

- % d'enjeux RSE couverts par le reporting

Faire un bilan consolidé des efforts entrepris et le communiquer annuellement

Objectif :

- Promouvoir la réalisation de rapports RSE

Indicateur :

- Nombre de rapport RSE réalisé annuellement

Favoriser l'échange et le partage de bonnes pratiques

Objectif :

- Mettre en place une collaboration pour développer des outils et des processus en commun
- Développer les échanges entre bailleurs et enseignants, en particulier sur les consommations d'énergie (bail vert)

Indicateur :

- Nombre d'outils ou de démarches initiées

Fait à Paris, le

Nathalie Kosciusko-Morizet

Ministre de l'Ecologie,
du Développement durable,
des Transports et du Logement

Jocelyne Leporatti

Présidente du Club
Génération Responsable

Guy Gras

Président de la Fédération
Française de la Franchise

Alexandra Bouthelier

Déléguée générale de la
Fédération du Commerce
Associé

Jean-Luc Bret

Président de la Fédération
pour l'Urbanisme et le
développement du
Commerce Spécialisé

Eric RANJARD

Président du Conseil National
des Centres Commerciaux